

DEMANDE D'AUTORISATION DE SORTIE REGULIERE OU OCCASIONNELLE

CAS d'un DEPLACEMENT de TRES COURTE DUREE à l'école élémentaire, sous la responsabilité de l'enseignant de la classe, pour se rendre à pied ou en car, pendant le temps scolaire, sur un lieu limitrophe du périmètre scolaire

Toute sortie du département, doit être signalée préalablement à l'inspectrice/l'inspecteur de l'éducation nationale (2 semaines avant la sortie).

SORTIE : Régulière Occasionnelle

ECOLE

Nom de l'Ecole :

Adresse :

CLASSE concernée

NIVEAU	EFFECTIF		NOM PRENOM de l'enseignant
	normal de la classe	participant à la sortie	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

DEPLACEMENT

ALLER				RETOUR			
Départ de l'école		Arrivée sur site		Départ du site		Arrivée à l'école	
Date	Heure	Date	Heure	Date	Heure	Date	Heure
<input type="text"/>							

FAIT à , le
Signature de l'Enseignant,

DECISION DU DIRECTEUR D'ECOLE

<input type="checkbox"/> Sortie autorisée <input type="checkbox"/> Sortie non autorisée	
Motif :	
Cachet de l'école	Date :/...../..... Signature du directeur,

Pour les sorties HORS département :
Pris connaissance le :/...../.....
Cachet de la circonscription